



COMMUNIQUE

La Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) a constaté depuis quelques jours, la multiplication des récriminations de la part d'usagers à l'encontre de Senelec liées notamment à une supposée hausse des tarifs d'électricité.

La CRSE tient à rappeler à l'opinion publique surtout aux usagers des services de l'électricité qu'elle est la seule structure habilitée, conformément à la réglementation, à opérer un réajustement des tarifs et qu'à ce jour, aucune hausse n'est enregistrée sur les tarifs d'électricité et que la grille tarifaire actuelle de Senelec n'a subi aucun changement. La dernière modification est intervenue en décembre 2023.

Par ailleurs, la CRSE informe que, conformément à ses attributions et tenant compte de la récurrence des réclamations des usagers, elle a mené une enquête indépendante sur les systèmes de comptage et de facturation de Senelec dans une démarche inclusive et participative avec l'ensemble des parties prenantes y compris les associations de consommateurs. Les principaux résultats ainsi que les recommandations formulées à l'issue de cette enquête seront prochainement partagés avec les différents acteurs.

En tout état de cause, la CRSE veille à la préservation et à la protection des intérêts des consommateurs et qu'à ce titre, elle s'assure de la conformité des tarifs appliqués par Senelec.

A cet effet, elle a mis en place une procédure de gestion des réclamations et des plaintes.